JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ABONNEMENT ANNUEL

•	TOGO	20 000 F
•	AFRIQUE	. 28 000

HORS AFRIQUE 40 000 F

ANNONCES

- Récipissé de déclaration d'associations .. 10 000 F
- Avis de perte de titre foncier (1er et 2e
- Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221-37-18/221-61-07/08 Fax (228) 222-14-89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 - 27 - 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété jonctère (Avis de demande à immatricu-	
lations)	I
Récépissés de déclaration d'associations 1	
Avis de perte de titres fonciers	5
Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant	à l

Le service du Journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations ès mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Sokodé, Tsévié, Bassar, Dapaong, Kpalime, Aného, Kara et Danyi.

Suivant réquisition n° 22 927 déposée le 02-01-2002, M. ATAYI Anoumou Kouassi, profession d'ingénieur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance to-

tale de 6 a 00 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 4.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 22 928 déposée le 03-01-2002, M. ATAYI Anoumou Kouassi Edjati profession d'ingénieur commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca situé à Lomé connu sous le nom d'Aflao Soviépé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots 732 et 733, à l'est par les lots n° 734 et 735, à l'ouest par le lot n° 737.

Suivant réquisition n° 22 935 déposée le 04-01-2002, M. AWESSO Afeyidom, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 06 ca situé à Adjengré, connu sous le nom de Todji et borné au nord par la propriété DONSO, au sud par la route Adjengré-Niamgoulam, à l'est par la propriété ALI Gnègué, à l'ouest par la propriété AWESSO.

Il déclare que ledit immeuble lui-appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 936 déposée le 04-01-2002, M. AWESSO Efalo, profession: instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord, au sud et à l'est par des rues et à l'ouest par la propriété TCHARIE Kondo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 937 déposée le 04-01-2002, M. AWESSO Efalo, profession : instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues et à l'est par la propriété ASSOTI Yélékè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 938 déposée le 04-01-2002, M. AWESSO Efalo, profession: instituteur à la retraite, demeurant et domicilié à Sotouboua, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise,

d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de20 a 63 ca situé à Adjengré, connu sous le nom de Pilandede et borné au nord et à l'est par PALI Patchalala, au sud par OURO-TAGBA Issifou et à l'ouest par la route Nationale Lomé-Dapaong.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 941 déposée le 07-01-2002, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 53 ca situé à Sanguéra, connu sous le nom de Dékpo ADJEWODA Visa, au sud par Koffi Faho, à l'est par Koffi KEMAVO et à l'ouest par AGBESSI Kini.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 942 déposée le 07-01-2002, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 78 ca situé à Gbodjomé, connu sous le nom de Kpessi, et borné au nord par Komi BLEWUSSI, au sud par Tovieku KOETE, à l'est par Nukunu AMINDJI et à l'ouest par Logossa AMINDJIN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22943 déposée le 7 janvier 2002, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 97 ca

situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra et borné au nord par FAHO Komlan, au sud par AGBEFU Nego, à l'est par FAHO Assamou et à l'ouest par la propriété TCHEDRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 944 déposée le 07-01-2002, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 59 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra, et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété VIZA, à l'est par la propriété NEGO et à l'ouest par Anam Fronho.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 945 déposée le 07-01-2002, M. TCHEDRE Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 72 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Sanguéra-Dékpo et borné au nord par Komla ZOGBENOU, au sud par les propriétés Nyavi AHONDO, Komla KOUDOLO, les héritiers Agbessi KINI, à l'est par Dovi SOMIASSI et à l'ouest par HIAMABE Akovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 946 déposée le 07-01-2002, Mlle EKOUE-ADOUADJE Akoélé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Kpogan, connu sous le nom de Yovokopé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par les propriétés HOUNKPATI Apézouké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 947 déposée le 07-01-2002, Mlle EKOUE-ADOUADJE Akoélé, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 3 a 82 ca, situé à Kpogan, connu sous le nom de Yovokopé et borné au nord, au sud, à l'est par la propriété Togbalo Yovo et à l'ouest par la route Kpogan-Agbata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 954 déposée le 9-01-2002, M. FREITAS G. Komlanvi, profession de directeur de société à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 28 a 04 ca situé à Lomé Agoènyivé, connu sous le nom de Lotissement Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 641, au sud par le lot n° 645 à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'association « Lacs d'Amour ».et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition p^{cn°} 229555 déposée le 09-01-2002, M.TAGBA Kpatcha, profession de technicien supérieur de navigation aérienne, den eurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère infégulier, d'une contenance totale de 6 a 81ca situé à Lomé-Bè connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord, par le lot n° 1330, au sud par le lot n° 1328, à l'est par par le Boulevard du Haho et à l'ouest par le lot n° 1317.

Suivant réquisition n° 22 990 déposée le 18-01-2002, M. DINGNINOU Ayaowovi Mawuéna, profession d'ingénieur d'agriculture à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé Super TACO, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irregulier, d'une contenance totale de 1 a 5 ca situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de St loseph, et borné au nord par le lot non identifié, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est par le TF n° 10946 RT et à l'ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 991 déposée le 22-01-2002, M. GBEBLEWOO Komi, profession d'expert en statistique, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 22 a 32 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, connu sous le nom d'Aflao Sagbado et borné au nord par le n° 24 et la propriété ASSOU Gbégnon, au sud par les lots n° 28 et 27, à l'est par une rue non dénommée de 24 m et à l'ouest par les lots n° 26, 25 et 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 22 999 déposée le 22-01-2002, Mme HOUNKPATI Ayaovi Georgette, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Baguida Afanou-Kopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 15 a 82 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 36, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par les lots n° 40 et 45 et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 23002 déposée le 22-01-2002, M. GABA Ayité, profession d'ingénieur statisticien, demeurant et domicilié à Baguida, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a a 67 ca situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au nord par le lot n° 180, au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par le lot n° 181 et à l'ouest par le lot n° 177.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. HELEGBE Fiavi Ayawo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 003 déposée le 22-01-2002, MM. AGHEY Ahlonko Somavo et DOVI, profession d'agent des Impôts à la retraite et assistant à l'UNICEF, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 a 65 ca situé à Avépozo connu sous le nom de Kpogan et borné au nord par la propriété LOGOSSOU DJILAN, à l'est par la propriété TAMEKLOE et AGHEY Kouassivi (Jean), au sud par la propriété MENSAN KOUMAHE et à l'ouest par la propriété AKAYI et LOGOSSOU DJILAN.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient à la succession AGHEY Kouassivi Jean et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 012 déposée le 24-01-2002, M. AGBOKPE Messan, profession de fonctionnaire à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 40 ca situé à Lomé connu sous le nom de Aflao Avédji et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, à l'ouest par une rue non dénommée de 28 m, au sud par le lot n° 839 et à l'est par le lot 839 bis.

Suivant réquisition n° 23 017 déposée le 24-01-2002, M. ASSENIM Koffi Teoundé, profession de secrétaire de direction, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 70 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Démakpoè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m au sud par le lot n° 562, à l'est par le lot n° 554 et à l'ouest par le lot n° 552.

Il déclare que ledit immeuble appartient à ASSENIM Founda par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 023, déposée le 22-01-2002, M. SILETE-ADOGLI Dodji et Mme Ayaba SILETE-ADOGLI, profession d'économiste-planificateur et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation Bè Pa de SOUZA au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 86 a 76 ca situé à Tsévié Mission-Tové, connu sous le nom de Kanyito et borné au nord et à l'est par les propriétés AFANWOUBO, au sud par les propriétés TEGUE AGBO et BADA Agbogao et à l'ouest la propriété Etsé SIAKOU.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leurs conaissances grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 024 déposée le 25-01-2002, M. SILETE-ADOGLI Dodji et Mme SILETE-ADOGLI Ayaba, profession : d'économiste planificateur et commerçante, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils, de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 ha 05 a 96 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au nord par la propriété ETOU Djoblé, au sud par les collectivités KAGLAN et EKLOU, à l'est par la collectivité ATTISSO Gbonvi, à l'ouest pour les collectivités GBOGBO et Adodji AWONYO.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 053 déposée le 28-01-2002, Me Naja KALMER AHIALEGBEDZI, profession de Consul de Danemark au Togo, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 56 ca situé à Tokoin, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par le lot n° 14, au sud par les lots n° 16 B et 16 C, à l'est par le lot 17 et à l'ouest par une rue de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux demoiselles:

1: AHIALEGBEDZI Ama Lolonyo, 2: AHIALE-GBEDZI - Afi Mawuli.et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 054 déposée le 28-01-2002, Mme do REGO Afiavi Siricotou, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 42 a 07 ca situé à Agbodrafo, connu sous le nom d'Alogavi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété LAWSON PLACCA..

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 133 déposée le 06-02-2002, Mme Flora Simplicia KUAMBA Byll, profession d'assistante à l'UNICEF, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 07 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par une Réserve Administrative (R.A.), au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 5 B et à l'ouest par le lot n° 4.

Suivant réquisition n° 23 186 déposée le 07-03-2002, M. KEZIE Gnansa Essolakina, profession de gendarme, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 16 ca situé à Lama-Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par un lot non identifié, à l'est par une rue non dénommée de 28 m et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 231 déposée le 03-04-2002, Mme KOULOUN Biwizouwè, épouse ALABI profession de sécrétaire d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 51 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè, et borné au nord par une rue non dénommée de 14 m, au sud par les propriétés de BLAO, à l'est par une rue non dénommée de 14 m et à l'ouest par la propriété PIERRE T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 233 déposée le 04-04-2002, M. ALAWOE O. Antoine, profession d'ingénieur en Informatique, demeurant et domicilié à Lomé, Etude maître TOGBASSA Tél. 222 1466, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 05 a 32 ca situé à Tsévié-Dalavé, connu sous le nom de Ago Déko et borné au nord par les collectivités AZIAKPO et FIAWOU, au sud par la collectivité TOKONI, à l'est par la collectivité AZIAKPO et les propriétés GAFLETE et à l'ouest par la route Dalavé- Akadjamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 266 déposée le 23-04-2002, Mme NASSIF Dorothée, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère e irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 42 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par 2 rues de 14 m, à l'est par les lots n° 317, 316, 315 et à l'ouest par les lots n° 320 et 321.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 267 déposée le 23-04-2002, Mme Dorothée NASSIF, profession de directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 04 a 28 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par par le lot n° 321, au sud par une rue de 14 m, à lest par le lot n° 319 et à l'ouest par le lot n° 323.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 362, déposée le 11-06-2002, M. TIDJANI Rashidi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 28 ca situé à Dapaong, connu sous le non de Napiengue, et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par la propriété KANGBENI Idrissou, à l'est par la propriété TCHAMBA Lolli et à l'ouest par BAKELA

Suivant réquisition n° 23 405 déposée le 28-06-2002, M. AMEGASSI Komi Nanevie, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 34 ca situé à Lomé-Aflao, connu sous le nom de Soviépé et borné au nord par les lots n° 748 et 748 bis, au sud et à l'est par des rues de 16 et 12 m, à l'ouest par le lot n° 741.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 407 déposée le 28-6-2002, M. KUETE Akouété Afoutou, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Notsé, Etude de M° AMORIN Lysiane, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Kélégou, et borné au nord par le lot n° 1400, au sud par le lot n° 1458, à l'est par une rue non dénommée de 22 m, à l'ouest par le lot n° 1448.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges téels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 413 déposée le 02-07-2002, M. ADJETE Edoe Messan, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 57 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom d'Avépozo et borné au nord et au sud par deux rues en projet, à l'est par des lots n° 32 et 33, à l'ouest par des lots n° 28 et 29.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 415 déposée le 02-07-2002, M. BELO Salomon René, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 03 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Atiégou et borné au nord par une rue non dénommée de 20 m, au sud par le lot n° 130 bis, à l'est ar une rue non dénommée de 14 m à l'ouest par le lot n° 129 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 416 déposée le 04-07-2002, Mme AGNANGA T. Ablavi, épouse BAKA, profession d'employée de Bureau, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Attiégou, connu sous le nom de Rives du Zio et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m, au sud par le lot n° 1098, à l'est par le lot n° 1090, à l'ouest par le lot n° 1096.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 418 déposée le 03-07-2002, M. Kpatcha Bawoubadi, profession de comptable, demeurant et domiciliéà Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère polygone d'une contenance totale de 7 ha 05 a 27 ca situé à Sotouboua connu sous le nom de Aloukpaboudou, et borné au nord parla collectivité POGNOYOU, au sud, et à l'ouest par la collectivité POGNOYOU, à l'est par la route Adjengré-Aloukpaboudou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 421 déposée le 04-07-2002, Mlle AGBOBLI Akuavi D.V. Victoire, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de

5 a 99 ca situé à Aflao-Totsivi, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par une rue de 14, au sud par le lot n° 854, à l'est par une rue de 15 m, à l'ouest par le lot n° 847.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 23 422 déposée le 04-07-2002, M. ADJI Yaouwè, profession d'ingénieur de l'équipement rural, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 56 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord par le lot n° 716, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 715 bis et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 423 déposée le 05-07-2002, M. BARTET Kokou Georges, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangnle irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 86 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'est par la rue Jean Bartet, au sud par le lot n° 1244 et à l'ouest par les lots

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 424 déposée le 05-07-2002, M. NOUBODE Kokou, profession de dessinateur topographe, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 99 ca situé à Aného, connu sous le nom d'Agbodrafo et borné au nord, au sud et à l'est par PRINCE AGBODJAN L. Alexandre et à l'ouest par MINASSEY Akouété.

déclare que ledit immeuble appartient à M. ALABI James et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels Suivant réquisition n° 23 425 déposée le 05-07-2002, M. TCHA Katanga, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca situé à Anié, connu sous le nom d'Assigamè et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité BOULALI

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 426 déposée le 08-07-2002, M. JOHNSON Kwakou Oscar, profession: agent de la UAC à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 31 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Amadohomé et borné au nord et au sud par Adonon Dzanyi KPOTI, à l'est par SODJATI Guémédzi et AFANDIN Guémédzi et à l'ouest par TOSSOU Amédiblo

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 427 déposée le 08-07-2002, M. JOHNSON Kwakou, profession d'agent de la UAC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadriatère irrégulier, d'une contenance totale de 37 a 86 ca situé à Lomé Aflao, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord et à l'est par la collectivité AHONGBATO, au sud par la collectivité SODJATI Guèmédji et à l'ouest par la collectivité KPOTI Kouto.

Suivant réquisition n° 23428 déposée le 09-07-2002, M. AYEWANOU GBEASOR, profession de directeur national BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 98 a 40 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Baguida et borné au nord par la rue du gouverneur BANNY, au sud par la rue de la BCEAO, à l'est par la rue du directeur national Lawson et à l'ouest par la rue de la BCEAO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la BCEAO et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 23429 déposée le 05-07-2002, M. TCHA KATANGA, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 36 a 01 ca situé à Atakpamé, connu sous le nom d'Avêtè et borné au nord par une rue non dénommée de 16 mi au sud par une rue dénommée de 14m, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la propriété AYELEH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23. 430 déposée le 05-07-2002, M. TCHA KATANGA, profession de député à l'Assemblée demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 76 ca situé à Sokodé, connu sous le nom de Kpangalam et borné au nord par la proprité SILIADIN, au sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'est et à l'ouest par la propriété PALANGA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels Suivant réquisition n° 23 431 déposée le 05-07-2002, M. TCHA KATANGA, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 ha 05 a 93 ca situé à Wawa, connu sous le nom de Doumé Elavanyo et borné au nord par la propriété GBAKENOU, au sud par la propriété AGONDE Kouma, à l'est par la propriété KOTCHO et à l'ouest par les propriétés ZAKARI et Esso Komlavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 432 déposée le 5-07-2002, M. TCHA Katanga, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 ha 78 a 53 ca situé à Amou, connu sous le nom de Glelou et borné au nord et à l'ouest par la collectivité MELAFO Kodjo au sud par la collectivité AYIDIKO EWOEMEWU et à l'est par la collectivité VODOUNOU OYABE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 433 déposée le 05-07-2002, M. TCHA Katanga, profession de député à l'Assemblée nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 01 ca situé à Anié, connu sous le nom d'Assigamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité BOULALI.

Suivant réquisition n° 23434 déposée le 02-07-2002, M. KOUMAGLO Kokouvi Gbessimédé Parfait, directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone, d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom d'Atsanvé et borné au nord par le lot n° 300, au sud et à l'est par des rues et à l'ouest par le lot n° 302.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 435 déposée le 09-07-2002, M. KENOU Kossi, profession de commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 21 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Adawlato et borné au nord, par la rue Colonel Marox, au sud par les héritiers ADOTE QUAYE, à l'est par la rue Kamina et à l'ouest par les héritiers ADOTE QUAYE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 438 déposée le 11-07-2002, M. SOULEY Younoussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 59 a 98 ca situé à Lomé-Baguida, connu sous le nom de Woétakouto et borné au nord et au sud par une rue en projet de 14 m, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par les lots n° 1 et 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 439 déposée le 11-07-2002, M. SOULEY Younoussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses

droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 66 a 05 ca situé à Baguida, connu sous le nom de Woétakouto et borné au nord par une rue en projet, au sud par une rue en projet et les lots n° 24, 26 et 28, à l'est par une rue en projet et à t l'ouest par les lots n° 13 et 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 440 déposée le 11-07-2002, M. SOULEY Younoussa, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 55 a 31 ca situé à Baguida, connu sous le nom de Woétakouto et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 441 déposée le 12-07-2002, Père Flavio MAZZATA, profession de Curé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 64 a 61 ca situé à Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Amadohomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Communauté catholique et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 442 déposée le 12-07-2002, Mme SYMENOUH Houmevi Akobouho, profession de notaire stagiaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 05 ca, situé à Aného connu sous le nom d'Assoukondji, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par LAWSON BODY Laté, au sud par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 443 déposée le 12-07-2002, Mme AMENYAGLO Akossiwa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère, d'une contenance totale de 05 a 53 ca, situé à Lomé-Tokoin connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1004, au sud par le Boulevard du Haho, à l'est par le lot n° 1012 et à l'ouest par le lot n° 1010.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 445 déposée le 15-07-2002, M. GBENGBENI Douti N. Yendou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 28 ha 18 a 01 ca, situé à Agbélouvé, connu sous le nom de Bagbé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité GBOGBO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 446 déposée le 15-07-2002, M. DAROU-SALIM Zakari, profession de directeur général de la BTD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 99 ca 04 situé à Bafilo, connu sous le nom de N'Kassaïdé

et borné au nord par les lots n° 182 et 183, au sud par les lots n° 186 et 187, à l'est par une rue non dénommée de 12 m, et à l'ouest par une rue non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 447 déposée le 15-07-2002, M. DAROU-SALIM Zakari, profession de directeur général de la BTD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 98ca 28, situé à Bafilo, connu sous le nom de N'Kassaide et borné au nord par le lot n° 375 bis, au sud par le lot n° 377 bis, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par les lots n° 374 et 376.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 448 déposée le 15-07-2002, Mlle DAROU-SALIM Faouziatou, profession d'élève, demeurant et domicilié à Lomé, mineure émancipée non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 91 ca, situé à Bafilo, connu sous le nom de Kparatao et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest ar la collectivité YONDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 449 déposée le 15-07-2002, M. DAROU-SALIM Zakari, profession de directeur général B.T.D., demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble sub-urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Bafilo, connu sous le nom de Kparatao et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité YONDOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 450 déposée le 15-07-2002, Mme AMADOU Roukéyétou, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 05 a 78 ca situé à Bafilo, connu sous le nom de N'Kassaidè et borné au nord par une rue non dénommée de 12 m, au sud par le lot n° 227 bis, à l'est par le lot n° 221 et à l'ouest par le lot n° 219.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 451 déposée le 15-07-2002, M. DAROU SALIM Zakari, profession de directeur général B.T.D., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble sub-urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 84 ca situé à Bafilo, connu sous le nom de Kparatao et borné au nord par un passage de 6 m, au sud à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 452 déposée le 16-07-2002, M. IHOU Attigbé Yaovi, profession de directeur général de Togo-Télécom, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 10 a 30 ca situé à Lomé, connu sous le nom de Lomé II et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société des Télécommunications et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels. Suivant réquisition n° 23 453 déposée le 15-07-2002, M. GOUDJINOU Hounou Albert, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 88 a 67 ca situé à Dalavé, connu sous le nom de Havé-Doumé et borné au nord par la propriété de GOUDJINOU Hounou Albert, au sud par la propriété de la collectivité HOUNOU à l'est par la collectivité HONOU et à l'ouest par la propriété de LAWSON Lola.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M.GOUDJINOU Comlan et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 454 déposée le 15-07-2002, M. GOUDJINOU Hounou Albert, profession de transporteur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 31 a 38 ca situé à Havé-Doumé, connu sous le nom de Doumé, et borné au nord par les propriétés HONOU et TOYI SOMABE, au sud par la propriété LAWSON Lola, à l'Est par la propriété HONOU et à l'ouest par la propriété AYASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.10

Suivant réquisition n° 23 455 déposée le 15-07-2002. Mme Johana Manavi AHIAKPOR, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 96 ca situé à Tsévié, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord par Constantin AKU, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est la ligne de moyenne tension et à l'ouest par la route Lomé-Atakpamé.

Suivant réquisition n° 23 459 déposée le 22-07-2002, Me BAMAZE Akilam, profession de notaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 73 cà situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Cacaveli, et borné au nord et à l'ouest par des rues de 16 m et 14 m, au sud par le lot n° 310, et à l'est par le lot n° 308.

Il déclare que ledit immeuble appartient à N'DADIYA Essossanéyou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 461 déposée le 24-07-2002, Mme N'TCHOUGAN-SONOU Akouvi, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 02 a 16 ca situé à Lomé-Attiégou, connu sous le nom de Rives du Zio et borné lot non numéroté, à l'est par une rue non dénommée dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 464 déposée le 26-07-2002, M. KEWU Kossi Assou, profession de menuisier demeurant et domicilié en Côte d'Ivoire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadriltère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 81 ca 60 situé à Lomé, connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par les lots n° 14 et 15 bis, au sud-par une de 34 m,à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par le lot n° 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 466 déposée le30-07-2002, Mme Julie Essobiléouê BEGUEDOU profession de commerçante,

demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé-Agoènyivé, connu sous le nom de Kpodohoe et borné au nord par le lot n° 40 bis, au sud par le lot n° 38, à l'est par une rue de 14 m, et à l'ouest par le lot n° 39.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 471 déposée le 31-07-2002, M. BILESAH N'Saï, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 93 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au sud et à l'ouest par des rues non dénommées de 14 m et à l'est par la propriété KPIZIA Fousseni.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 472 déposée le 31-07-2002, M. BILESAH N'Saï, profession d'économiste-gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 97 ca situé à Kara, connu sous le nom de Kara-Sud, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues et au sud par le lot n° 305.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 473 déposée le 31-07-2002, M. BILESAH N'Saï, profession d'économiste -gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 08 ca situé à Kara, connu sous le nom de Tomde et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété KPIZIA, au sud par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 474 déposée le 31-07-2002, M. BILESAH N'Saï, profession d'économiste -gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 02 ca situé à Agoènyivé, connu sous le nom de SORAD et borné au nord par le lot n° 207, au sud par une rue nn dénômmée de 14 m, à l'est par les lots n° 204 et 206 et à l'ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 483 déposée le 09-08-2002, M. de SOUZA Kwami Galley, profession d'intendant-militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 56 a 80 ca situé à Kpémé,, connu sous le nom de Kéta Abaté Kopé et borné au nord par la collectivité Koko, au sud par AGBEZOUKIN Solété et Mme ADADEY Amagan Moubessanvi, à l'est par la collectivité ABATE et à l'ouest par la collectivité AGBEVE Amenyikou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23 493 déposée le 12-08-2002, M. AZIADAPOU Amagan, profession : douanier à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 12 a 34 ca situé à Tsévié, connu sous le nom

d'Adétikopé et borné au nord par les Héritiers KPOBLE Kpétchékou, au sud par la routeAdétikopé-Aveta, à l'est par AGBEVE Gayissan Sakada, et à l'ouest par les Héritiers KPOBLE Kpétchékou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23485 déposée le 08-08-2002, M. ABINA Patoki, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la propriété TAFFA, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par la propriété POTOYA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION

N° 0911/MISD-DG-DAPSC-DSC DU 24/7/2002

Dénomination: "BIEN FAIRE BIEN"

Siège: LOME - TOGO

Buts: - Canaliser les énergies;

- Améliorer les stratégies ;
- Réduire le gaspillage des ressources et du temps en vue de la réussite des programmes de lutte contre la pauvreté et la faim, les MST/SIDA, la déforestation et l'exode rural.

Lomé, le 24 juillet 2002

Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation

Général A. Sizing WALLA

N° 0814/MISD-SG-DAPSC-DSC DU 28/06/2002

Dénomination: "ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR L'EDUCATION" (A.V. E.)

Siège: NOTSE (P/HAHO) - TOGO

Buts: L'association a pour but d'informer et former pour transformer.

Lomé, le 26 juin 2002
Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité
et de la Décentralisation
Général A. Sizing WALLA

AVIS DE PERTE DE TITRES FONCIERS

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 7824 RT Vol XL, Fo 88 appartenant au feu Peter Gaglo DAGBOVIE, propriétaire ayant demeuré à Lomé.

Pour 2e insertion

Avis est donné au public, de la perte de la copie de titre foncier n° 289 du livre foncier du Cercle de Lomé Vol II, Fo 88 appartenant à Monsieur FORSON Burges William, demeurant à Lomé.

Pour 2e insertion

Avis est donné au public de la perte du Titre foncier N° 15940 inséré au Livre foncier de la République togolaise, Volume LXXX, Folio 188, appartenant à Madame Fortunée Akouavi AKAKPO, propriétaire, demeurant à Lomé.

Pour 2^e insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 12134 de la République togolaise appartenant à Monsieur Charles BAWA, contrôleur des douanes et Madame Zélia ADOYI, secrétaire, demeurant ensemble à Lomé.

Pour 2e insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 1681 du Territoire togolais appartenant à Monsieur Ludwing OCCANSEY, notable propriétaire, demeurant à Lomé.

Pour 2^e insertion

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre foncier N° 255 Volume II, Folio 54, appartenant à la collectivité ADELA, sise à Bè, Cercle de Lomé.

Pour 2^e insertion

AVIS DE PERTE DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Avis est donné au public de la perte de la copie du certificat d'inscription du Titre foncier N° 5167 du Livre foncier de la République togolaise, Volume XXVII, Folio 41 de son terrain sis à Lomé, quartier Tokoin, appartenant à Monsieur ADRANYI Emmanuel Komlanvi Mawulikplimi, demeurant à la Haye (France) s/c M. OSSEYI-DOH W. Robert Koffi demeurant à Lomé BP 20160.

Pour 2^e insertion

Avis est donné au public de la perte du titre foncier numéro 20.192-volume 102-folio 51 de la République togolaise, appartenant à Madame NAPO Gnamba, ménagère, demeurant à Lomé-Tokoin-Doumasséssé.

Pour première insertion

